

**DEMANDE D'AGRÉMENT D'INTERVENANT BENEVOLE POUR  
L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Circulaire 92-196 du 3 juillet 1992 BO n°29 du 16 juillet 1992 ;  
Décret n° 2017-766 du 4 mai 2017 relatif à l'agrément des intervenants extérieurs apportant leur concours aux  
activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;  
Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017. La consultation possible du FIJAISV de la personne précitée  
BO n° 7 du 23 09 1999 : obligation d'une assurance responsabilité civile et l'assurance t individuelle accident est  
recommandée.

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU CHER  
Année scolaire 20 .../20 ...**

**Autorisation du directeur – de la directrice**

Circonscription : .....École : .....

Commune : .....

Intervention au cours de la période du : ..... au .....

en collaboration avec : .....(nom de l'enseignant.e) : .....

Directeur - directrice : Madame, monsieur .....  
*(Date, nom et signature)*

Nom d'usage : .....Prénom : .....

Nom de naissance, si différent du nom d'usage : .....

Date de naissance : ..... Ville et Département de Naissance : .....

Adresse postale : ..... Ville : .....

Courriel : .....N° de tél.:

Activité(s) pour laquelle (lesquelles) l'agrément est demandé:

Diplôme(s) ou carte professionnelle **(Rayer la mention inutile. Joindre la photocopie,)**

ou

Date et lieu du **test** pour l'activité concernée :

**Je soussigné certifie que les renseignements portés sont exacts et m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école et les modalités d'intervention fixées avec l'enseignant.**  
*(Date et signature de l'intervenant)*

**Avis du CPD EPS**  
*(Date et signature)*

**N° d'agrément EN:**

DVS3 : [dvs3@ac-orleans-tours.fr](mailto:dvs3@ac-orleans-tours.fr)

**DECISION DU DIRECTEUR ACADEMIQUE DU CHER :**

ACCORDÉ -  REFUSÉ

Pour le Directeur académique des services  
départementaux et par délégation  
La Cheffe de Division

*(Date et signature)*